
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°2026-11

**Service Départemental d'Incendie et de Secours
de la Loire-Atlantique**

.....

ZAC de Gesvrine
12 rue Arago – BP 4309
44243 LA CHAPELLE SUR ERDRE Cedex
02 28 09 81 00



ARRETES

Sommaire Actes du Président

N° Arrêté	Date	Service Instructeur	Titre	Page
A-2026-39	13/05/2026	PREV	Arrêté de Jury d'examen SSIAP 1 du 01/06/2026 portant l'agrément de l'organisme CFSSIS - SDIS44.	1
A-2026-40	13/05/2026	PREV	Arrêté de Jury d'examen SSIAP 1 du 10/06/2026 portant l'agrément de l'organisme HARMONIE FORMATION - SDIS44.	2
A-2026-41	13/05/2026	PREV	Arrêté de Jury d'examen SSIAP 1 du 12/06/2026 portant l'agrément de l'organisme SP2 FORMATION - SDIS44.	3
A-2026-42	13/05/2026	PREV	Arrêté de Jury d'examen SSIAP 2 du 19/06/2026 portant l'agrément de l'organisme SECURITAS - SDIS44.	4
A-2026-43	13/05/2026	PREV	Arrêté de Jury d'examen SSIAP 1 du 19/06/2026 portant l'agrément de l'organisme SOCOTEC - SDIS44.	5
A-2026-44	13/05/2026	PREV	Arrêté de Jury d'examen SSIAP 1 du 22/06/2026 portant l'agrément de l'organisme CT FORMATION - SDIS44.	6
A-2026-45	13/05/2026	PREV	Arrêté de Jury d'examen SSIAP 1 du 26/06/2026 portant l'agrément de l'organisme FORAUCO - SDIS44.	7
A-2026-46	13/05/2026	PREV	Arrêté de Jury d'examen SSIAP 2 du 26/06/2026 portant l'agrément de l'organisme CT FORMATION - SDIS44.	8
A-2026-47	30/06/2026	GRAJ	Arrêté de délégation de signatures suite à la réorganisation du SDIS (précédents arrêtés 2026 abrogés)	9
A-2026-48	30/06/2026	PREV	Arrêté de Jury d'examen SSIAP 1 du 03/07/2026 portant l'agrément de l'organisme CFSSIS - SDIS44.	26
A-2026-49	30/06/2026	PREV	Arrêté de Jury d'examen SSIAP 1 du 10/07/2026 portant l'agrément de l'organisme Sécurifrance expansion - seris academy - SDIS44.	27
A-2026-50	30/06/2026	PREV	Arrêté de Jury d'examen SSIAP 1 du 17/07/2026 portant l'agrément de l'organisme Forauco - SDIS44.	28
A-2026-51	30/06/2026	PREV	Arrêté de Jury d'examen SSIAP 1 du 20/07/2026 portant l'agrément de l'organisme Harmonie formation - SDIS 44.	29
A-2026-52	30/06/2026	PREV	Arrêté de Jury d'examen SSIAP 1 du 20/07/2026 portant l'agrément de l'organisme CFSSIS - SDIS44.	30
A-2026-53	30/06/2026	PREV	Arrêté de Jury d'examen SSIAP 1 du 20/07/2026 portant l'agrément de l'organisme CT formation - SDIS44.	31
<p>Le contenu intégral des décisions et les éventuels documents annexés peuvent être consultés sur simple demande auprès de la Cellule Assemblées & Archives du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, 12 rue Arago à La Chapelle sur Erdre.</p>				



SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE

Groupement Prévention
A 2026-39 SDIS44

Jury d'examen SSIAP 1 du 01/06/2026

- ARRETE -

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 7 juillet 2025 portant l'agrément de l'organisme CFSSIS pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}.

Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :

- Monsieur Steven DELAPORTE Chef du service de sécurité incendie de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest à Saint-Herblain.

ARTICLE 2.

Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

ARTICLE 3.

Le jury se réunira le 1^{er} juin 2026 à 8h30, au Centre Commercial BEAULIEU à NANTES.

ARTICLE 4.

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à NANTES, le 13 MAI 2026

**Le Directeur Départemental adjoint
des Services d'Incendie et de Secours**

Colonel David GIRET



SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE

Groupement Prévention
A 2026-40 SDIS44

Jury d'examen SSIAP 1 du 10/06/2026

- ARRETE -

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 22 mars 2023 portant l'agrément de l'organisme HARMONIE FORMATION pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}.

Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :

*- Monsieur David **POULLAIN**, Chef du service de sécurité incendie sur le site du Centre Commercial BEAULIEU à NANTES.*

ARTICLE 2.

Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

ARTICLE 3.

Le jury se réunira le 10 juin 2026 à 8h30, au Centre Commercial BEAULIEU à NANTES.

ARTICLE 4.

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à NANTES, le 13 MAI 2026

**Le Directeur Départemental adjoint
des Services d'Incendie et de Secours**

Colonel David GIRET



SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE

Groupelement Prévention
A 2026-41 SDIS44

Jury d'examen SSIAP 1 du 12/06/2026

- ARRETE -

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 20 mars 2025 portant l'agrément de l'organisme SP2 FORMATION pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}.

Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :

- Monsieur David POUILLAIN, Chef du service de sécurité incendie sur le site du Centre Commercial BEAULIEU à NANTES.

ARTICLE 2.

Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

ARTICLE 3.

Le jury se réunira le 12 juin 2026 à 8h30, au Centre Commercial BEAULIEU à NANTES.

ARTICLE 4.

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à NANTES, le 13 MAI 2026

**Le Directeur Départemental adjoint
des Services d'Incendie et de Secours**

Colonel David GIRET



SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE

Groupement Prévention
A 2026-42 SDIS44

Jury d'examen SSIAP 2 du 19/06/2026

- ARRETE -

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 1^{er} septembre 2023 portant l'agrément de l'organisme SECURITAS pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}.

Pour le niveau 2, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :

- **Monsieur Ronan BOURRE**, Chef du service de sécurité incendie de l'Hôpital Saint-Jacques à NANTES.
- **Monsieur David GENDEK**, Chef du service de sécurité incendie des hôpitaux périphériques et structures externes.

ARTICLE 2.

Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

ARTICLE 3.

Le jury se réunira le 19 juin 2026 à 8h30 chez SECURITAS à ORVAULT.

ARTICLE 4.

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à NANTES, le 13 MAI 2026

**Le Directeur Départemental adjoint
des Services d'Incendie et de Secours**

Colonel David GIRET



SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE

Groupement Prévention
A 2026-43 SDIS44

Jury d'examen SSIAP 1 du 19/06/2025

- ARRETE -

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 29 avril 2025 portant l'agrément de l'organisme Centre de Formation SOCOTEC pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}.

Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :

- Monsieur Damien DEMAZEL, Chef du service de sécurité incendie à la Cité des Congrès de NANTES.

ARTICLE 2.

Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

ARTICLE 3.

Le jury se réunira le 19 juin 2025 à 8h30 à la Cité des Congrès de NANTES.

ARTICLE 4.

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à NANTES, le 13 MAI 2026

**Le Directeur Départemental adjoint
des Services d'Incendie et de Secours**

Colonel David GIRET



SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE

Groupement Prévention
A 2026-44 SDIS44

Jury d'examen SSIAP 1 du 22/06/2026

- ARRETE -

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 15 mars 2022 portant l'agrément de l'organisme CT FORMATION pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}.

Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :

- Monsieur Xavier GAUDICHEAU, Chef du service de sécurité incendie de l'hôpital privé Le Confluent à NANTES.

ARTICLE 2.

Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

ARTICLE 3.

Le jury se réunira le 22 juin 2026 à 8h30, à l'hôpital privé Le Confluent à NANTES.

ARTICLE 4.

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à NANTES, le 3 MAI 2026

**Le Directeur Départemental adjoint
des Services d'Incendie et de Secours**

Colonel David GIRET



SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE

Groupement Prévention
A 2026-45 SDIS44

Jury d'examen SSIAP 1 du 26/06/2026

- ARRETE -

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 24 juillet 2022 portant l'agrément de l'organisme FORAUCO pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}.

Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :

- Monsieur Kouamé Ismaël ANAKY, Chef du service de sécurité de Brico Dépôt à la ROCHE-SUR-YON.

ARTICLE 2.

Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

ARTICLE 3.

Le jury se réunira le 26 juin 2026 à 8h30, à l'Espace Beaulieu-Adelis à NANTES.

ARTICLE 4.

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à NANTES, le 13 MAI 2026

**Le Directeur Départemental adjoint
des Services d'Incendie et de Secours**

Colonel David GIRET



SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE

Groupement Prévention
A 2026-46 SDIS44

Jury d'examen SSIAP 2 du 26/06/2026

- ARRETE -

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 15 mars 2022 portant l'agrément de l'organisme CT FORMATION pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}.

Pour le niveau 2, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :

- Monsieur Olivier L'HARIDON, Chef du service de sécurité incendie du Centre Hospitalier Georges Mazurelle à la ROCHE-SUR-YON.

- Monsieur Farid HIRECHE, Chef du service de sécurité du Château des Ducs de Bretagne à NANTES.

ARTICLE 2.

Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

ARTICLE 3.

Le jury se réunira le 26 juin 2026 à 8h30, chez l'organisme de formation CT FORMATION à REZÉ.

ARTICLE 4.

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à NANTES, le 13 MAI 2026

**Le Directeur Départemental adjoint
des Services d'Incendie et de Secours**

Colonel David GIRET



**SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Arrêté A-2026-47

Arrêté portant délégations de signature

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20260630-A-2026-047-AR
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

ARRÊTÉ

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-27, L 1424-30 et L. 1424-33,

VU le procès-verbal de l'élection de Monsieur Michel MENARD en qualité de Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique le 1^{er} juillet 2021,

VU la délibération du Conseil d'Administration du 12 juin 2026 portant délégation d'attributions au Président,

VU les délibérations du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique portant modifications de l'organisation fonctionnelle du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique,

VU le tableau des emplois,

VU l'arrêté n° A-2026-01 du 14 janvier 2026 portant délégations de signature,

VU l'arrêté modificatif n°1 A-2026-31 du 7 avril 2026 portant délégations de signature,

CONSIDÉRANT que l'organisation fonctionnelle et territoriale du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique impose un dispositif de délégation de signature afin d'assurer un meilleur fonctionnement et la continuité du service public,

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée au Contrôleur général Stéphane MORIN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, à l'effet de signer tous actes, documents, arrêtés, conventions, décisions et correspondances administratives, tous documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution, le règlement et la modification de tout marché public et accord-cadre conclu à l'issue d'une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 1° et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique et dont le montant est inférieur à 90 000 € hors taxes, l'engagement juridique de dépenses, en section de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 90 000 € hors taxes par engagement, toutes pièces comptables, entrant dans le champ d'application de l'article L. 1424-30 alinéa 1er du Code général des collectivités territoriales, à l'exclusion des délibérations, des arrêtés portant recrutement ou avancement de grade pour les officiers de sapeurs-pompiers professionnels de catégorie A et les personnels administratifs et techniques de catégorie A, des arrêtés de

nomination des sapeurs-pompiers professionnels dans les emplois de sous-directeur, chef de groupement et assimilé, ainsi que dans les emplois de chef de centre d'incendie et de secours et des arrêtés de nomination des sapeurs-pompiers volontaires dans les emplois de chef de centre d'incendie et de secours.

ARTICLE 2 :

La délégation de signature consentie à l'article 1 du présent arrêté est exercée, sans restriction, par le Colonel David GIRET, Directeur Départemental Adjoint.

ARTICLE 3 :

La délégation de signature consentie à l'article 1 du présent arrêté est exercée, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur départemental ou du Directeur départemental adjoint, par :

- le Lieutenant-colonel Lionel AREN, Sous-directeur des territoires,
- Monsieur Olivier FAURE, Sous-directeur des moyens fonctionnels,
- le Lieutenant-colonel Jérôme PETITGAS, Sous-directeur opérations,
- le Lieutenant-colonel Frank BLANCHET, Sous-directeur des ressources humaines,
- le Lieutenant-colonel Christophe POIRIER, Sous-directeur stratégie, innovation et numérique,
- le Médecin-colonel Michel WEBER, Sous-directeur santé et médecin-chef.

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée à la Déléguée départementale communication et relations institutionnelles, aux chefs de groupements, chefs de services et leurs adjoints, chefs de sections, aux officiers de sapeurs-pompiers professionnels composant la chaîne de commandement des opérations de secours, ainsi qu'aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, officiers et sous-officiers, exerçant les fonctions de chef de centre d'incendie et de secours, dans les limites de leurs attributions, dans les conditions énoncées dans les annexes 1 à 7 ci-après.

En cas d'absence ou d'empêchement du Sous-directeur des ressources humaines, même délégation est donnée à son adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs de groupements, ou de vacance des emplois afférents, même délégation est donnée aux adjoints des chefs de groupements.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2026.

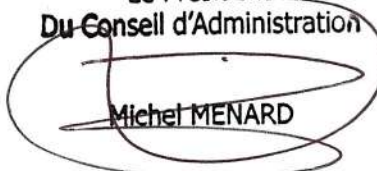
A cette date, l'arrêté A-2026-01 ainsi que l'arrêté A-2026-31 l'ayant modifié seront abrogés.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, 30 JUIN 2026

Le Président
Du Conseil d'Administration
Michel MENARD



Le Président certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Annexe n° 1 – Délégations de signature dans le domaine de la commande publique et des finances

Documents émis	Signataire	En cas d'absence
Tout document relatif à la passation des marchés publics et accords-cadres passés en procédure adaptée dont le montant est inférieur à 15.000 € HT.	Chefs de groupements et adjoints aux chefs de groupements de la sous-direction des moyens fonctionnels, de la sous-direction stratégie, innovation et numérique et de la Sous-direction ressources humaines Sous-directeur santé/médecin-chef Pharmacien-chef	/
Engagements juridiques (<i>hors conventions</i>) relatifs à la commande de prestations de services en matière de maintenance des véhicules, en section de fonctionnement, dans la limite de : <ul style="list-style-type: none"> • 600 € HT par engagement pour les VL ; • 1200 € HT par engagement pour les VUL et VSAV ; • 2000 € HT par engagement pour les PL. 	Chef de section gestion du parc du service véhicules	/
Engagements juridiques (<i>hors conventions</i>) relatifs à la commande de denrées alimentaires, en section de fonctionnement, dans la limite de 3 000 € HT par engagement.	Chef de section restauration du service moyens généraux Chef de section multi-sites du service moyens généraux	/
Engagements juridiques (<i>hors conventions</i>) de dépenses, en section de fonctionnement, dans la double limite de 7.500 € HT par engagement et des crédits alloués au service gestionnaire concerné.	Délégué départemental communication et relations institutionnelles Tous chefs de services visés à l'annexe 5	/
Engagements juridiques (<i>hors conventions</i>) de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite de 15.000 € HT par engagement.	Chefs de groupements et adjoints aux chefs de groupements de la sous-direction des moyens fonctionnels, et de la sous-direction stratégie, innovation et numérique et de la Sous-direction ressources humaines Chef de groupement et adjoint au chef du groupement opérations Sous-directeur santé/médecin-chef Pharmacien-chef de la sous-direction santé	/
Engagements juridiques (<i>hors conventions</i>) de dépenses, relatifs aux marchés de téléphonie et de réseaux, en section de fonctionnement, dans la limite de 50.000 € HT par engagement.	Chef du groupement et adjoint au chef du groupement des solutions numériques	/
Engagements juridiques de dépenses relatifs à l'organisation des formations, en section de fonctionnement, dans la limite de 3.000 € HT.	Chefs de section formation en territoires et formation départementale	Chef du service mise en œuvre des formations
Engagements juridiques (<i>hors conventions</i>) de dépenses, en section d'investissement, dans la limite de 3.000 € HT par engagement.	Chefs des services du groupement du soutien technique et logistique Chef du service gestion du patrimoine	/
Engagements juridiques (<i>hors conventions</i>) de dépenses, en section d'investissement, dans la limite de 7.500 € HT par engagement.	Chefs des services du groupement des solutions numériques Chef du service pharmacie à usage intérieur Chef du service développement du volontariat et engagement citoyen	/

Documents émis	Signataire	En cas d'absence
Engagements juridiques de dépenses (<i>hors conventions</i>), en section d'investissement, dans la limite de 15.000 € HT par engagement.	Chef du groupement et adjoint au chef du groupement du soutien technique et logistique Sous-directeur santé/médecin-chef Pharmacien-chef de la sous-direction santé Chef du groupement et adjoint au chef du groupement bâtiments et infrastructures Chef du groupement et adjoint au chef du groupement des solutions numériques Chef du groupement des ressources administratives et juridiques	/
Engagements juridiques (<i>hors conventions</i>) de dépenses, dans la limite des crédits ouverts au budget pour leurs groupements respectifs.	Chefs de groupements et adjoints aux chefs de groupements de la sous-direction des territoires Chef du groupement et adjoint au chef du groupement prévention	/
Engagements juridiques (<i>hors conventions</i>) de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite des crédits alloués au service recrutements, mobilités et développement des compétences de la SDRH pour les équipes spécialisées, dans la limite de 7.500 € HT par engagement.	Chef du service des équipes spécialisées	/
Conventions relatives à la mise en œuvre de prestations de formation auprès d'organismes publics ou privés, dans la limite de 7 500 € HT.	Chef du service recrutements, mobilités et développement des compétences ou adjoint	Chef du groupement accompagnement des parcours professionnels et carrières
Conventions relatives à la mise en œuvre de prestations de formation auprès d'organismes publics ou privés, dans la limite de 15 000 € HT.	Chef du groupement accompagnement des parcours professionnels et carrières et chef de groupement des formations départementales	Sous-directeur ressources humaines ou adjoint
Toutes pièces nécessaires à l'élaboration des mandats de paiement et des titres de recettes.	Délégués visés à l'annexe 5	/
Tous devis et factures émis en direction de tiers en application des délibérations en vigueur du Conseil d'administration et du Bureau du Conseil d'administration	Tous chefs de groupement et leurs adjoints	/
Bordereaux de mandats et de titres.	Sous-directeurs	/

Annexe n° 2 – Délégations de signature dans le domaine juridique

Documents émis	Signataire	En cas d'absence
Dépôts de plainte tendant à protéger le patrimoine mobilier ou immobilier dont ils ont la responsabilité.	Délégués visés à l'annexe 5 Sapeurs-pompiers volontaires officiers et sous-officiers visés à l'annexe 6, exerçant les fonctions de chef de centre d'incendie et de secours	/
Dépôts de plainte tendant à protéger les personnels dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.	Délégués visés à l'annexe 5 Sapeurs-pompiers volontaires officiers et sous-officiers visés à l'annexe 6, exerçant les fonctions de chef de centre d'incendie et de secours Officiers de sapeurs-pompiers professionnels visés à l'annexe 7 et amenés à exercer les fonctions de chef de colonne dans le cadre de la chaîne de commandement des opérations de secours	/
Dépôts de plaintes visant le cas échéant des faits de communication ou de divulgation d'une fausse information faisant croire à un sinistre et de nature à provoquer l'intervention inutile des secours.	Chef du service performance opérationnelle	/
Dépôts de plainte pour atteinte à un système de traitement automatisé de données mentionnée aux articles 323-1 à 323-3-1 du Code pénal.	RSSI - Chef du service sûreté de de la sous-direction stratégie, innovation et numérique Sous-directeur stratégie, innovation et numérique Chef du groupement et adjoint au chef du groupement solutions numériques	/
Attestations d'intervention et comptes rendus d'intervention soumis au droit d'accès prévu par les articles L. 311-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration.	Chef du service performance opérationnelle	/

Annexe n° 3 – Délégations de signature dans le domaine des ressources humaines

Documents émis	Signataire	En cas d'absence
Ordres de mission temporaires dans le Département et hors Département, ainsi que les certifications des frais de déplacement associés concernant le personnel placé sous leur autorité.	Sous-directeurs Chefs de groupements ou adjoints Chefs de services ou adjoints	/
Documents relatifs aux heures supplémentaires, aux astreintes et aux congés du personnel placé sous leur autorité.	Sous-directeurs Chefs de groupements ou adjoints Chefs de services ou adjoints	/
Conventions pour l'accueil de stagiaires non rémunérés.	Chefs du groupement accompagnement des parcours professionnels et carrières et Chef du groupement du volontariat et de l'engagement citoyen	/
Sanctions disciplinaires SPP/PATS/SPV : : - Notification d'ouverture d'une procédure disciplinaire. - Notification de sanction. - Consultation du dossier individuel	Sous-directeur des ressources humaines ou adjoint	Directeur départemental ou Directeur départemental adjoint
Convocations CST, CAP, F3SCT et CCDSPV	Sous-directeur des moyens fonctionnels	Directeur départemental ou Directeur départemental adjoint
Assignations au service (ordres de rappel ou de maintien) dans le cadre du dispositif de service minimum en cas de grève.	Sous-directeur des ressources humaines ou adjoint	Directeur départemental ou Directeur départemental adjoint
Attestations, certificats et courriers (<i>sans arbitrage décisionnel</i>) concernant les personnels SPP/PATS	Chef du service carrière paie et protections sociale	Chef du Groupement accompagnement des parcours professionnels et des carrières
Attestations, certificats et courriers (<i>avec arbitrage décisionnel</i>) concernant les personnels SPP/PATS	Chef du Groupement accompagnement des parcours professionnels et des carrières	Sous-directeur des ressources humaines ou adjoint
Arrêtés de mise en stage, de titularisation, de promotion interne et d'avancement de grade catégories B et C.	Sous-directeur des ressources humaines ou adjoint	Directeur départemental ou Directeur départemental adjoint
Contrats de recrutement et avenants catégorie A	Sous-directeur des ressources humaines ou adjoint au Sous-directeur des ressources humaines	Directeur départemental ou Directeur départemental adjoint
Contrats de recrutement et avenants catégories B et C	Chef du Groupement accompagnement des parcours professionnels et des carrières	Sous-directeur des ressources humaines
Arrêtés situations de carrière et avenants aux contrats : - Temps partiel de droit. - Mise en congé parental, maladie, grossesse, pathologie. - Maladie ordinaire à 90% et demi-traitement. - Réintégration /reconstitution de carrière. - Avancement d'échelon. - Appellation « sergent-chef » et « adjudant-chef ».	Chef du service carrière, paie et protection sociale	Chef du Groupement accompagnement des parcours professionnels et des carrières
Arrêtés situations de carrière : - Recrutement et réintégration. - Affectation SPP officiers (catégorie A et B). - Mise à disposition. - Position de détachement. - Disponibilité. - Congés bonifiés. - Imputabilité ou non imputabilité au service des accidents ou maladies professionnelles. - Attribution ou suppression NBI. - Temps partiel sur autorisation.	Chef du Groupement accompagnement des parcours professionnels et des carrières	Sous-directeur des ressources humaines ou adjoint

Documents émis	Signataire	En cas d'absence
Discipline : Sanctions du 1 ^{er} groupe, dont courriers d'avertissement.	Sous-directeur des ressources humaines ou adjoint au Sous-directeur des ressources humaines	DD SIS ou DDA
Discipline : Sanction des autres groupes	Directeur départemental ou Directeur départemental adjoint	Vice-présidente en charge des ressources humaines
Arrêtés de radiation des cadres catégorie A	Directeur départemental ou Directeur départemental adjoint	Vice-présidente en charge des ressources humaines
Arrêtés de radiation des cadres catégories B et C	Sous-directeur des ressources humaines ou adjoint au Sous-directeur des ressources humaines	DD SIS ou DDA
Réponse suite demande de disponibilité, de détachement, de mise à disposition. Réponse d'affectation à la demande de réintégration suite disponibilité. Réponse d'attente à demande d'avancement suite réussite à concours. Courrier d'informations des personnels SPP/PATS de catégorie A, B et C suite à une réorganisation de service. <u>Référents départementaux et adjoints :</u> - Courriers de désignation des référents de domaine. Conventions de mise à disposition du Centre de Gestion.	Chef du groupement accompagnement des parcours professionnels et carrières	Sous-directeur des ressources humaines
Réponse positive de nomination et date d'effet catégories B et C Courrier de recrutement favorable catégories B et C.	Chef du groupement accompagnement des parcours professionnels et carrières	Sous-directeur des ressources humaines
Réponses négatives suite candidature interne, externe et spontanée. Réponse à l'agent et à la collectivité suite à une demande de mobilité externe. Tous les documents relatifs à la procédure d'accueil des apprentis. Convention d'accueil des stagiaires (<i>professionnels</i>).	Chef du service recrutements, mobilités et développement des compétences ou adjoint	Chef du groupement accompagnement des parcours professionnels et carrières
- Conventions de mise à disposition de formateurs. - Conventions de subrogation formation pour les stages hors département.	Chef du service recrutements, mobilités et développement des compétences	Chef du groupement accompagnement des parcours professionnels et carrières
Réponse positive de nomination et date d'effet catégories B et C Courrier de recrutement favorable catégories B et C.	Chef du groupement accompagnement des parcours professionnels et carrières	Sous-directeur des ressources humaines
Tous documents relatifs aux stages de formation des personnels (<i>de la convocation aux attestations de stage</i>). Conventions d'immersion professionnelle et d'observation des agents du SDIS sur l'extérieur.	Chef du service recrutements, mobilités et développement des compétences	Chef du groupement accompagnement des parcours professionnels et carrières
<u>Dispense de formation ;</u> - Courrier de recevabilité après passage en commission de dispense. Courrier de reconnaissance directe des attestations de formation, titres et diplômes, par le service RMDC, selon le tableau d'équivalence directe, arrêté en commission de dispense.	Chef du service recrutements, mobilités et développement des compétences	Chef du groupement accompagnement des parcours professionnels et carrières
Courriers de mise en demeure (SPV)	Chef du groupement du volontariat et de l'engagement citoyen	Sous-directeur des ressources humaines ou adjoint
Attestations, certificats et courriers <i>pour les SPV (sans arbitrage décisionnel)</i> . <i>Arrêtés situations de carrière pour les SPV :</i> - Avancement de grade non officier. - Appellation de sapeur de 1 ^{re} classe, caporal-chef, sergent-chef, adjudant-chef. - Mutation interne et de double appartenance. - Suspension d'engagement. - Réengagement quinquennal.	Chef de service gestion SPV et indemnisation	Chef du groupement du volontariat et de l'engagement citoyen

Documents émis	Signataire	En cas d'absence
<p>Attestations, certificats et courriers (<i>avec arbitrage décisionnel</i>), pour les SPV.</p> <p><i>Arrêtés situations de carrière pour les SPV :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nomination en qualité d'adjoint au chef de centre et de cessation de fonctions d'adjoint chef de centre (<i>hors officier</i>). - Imputabilité ou non-imputabilité au service des accidents en service commandé. - Cessation, résiliation (y compris d'office) et non réengagement quinquennal. <p>Saisonniers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêtés et courriers de recrutement saisonniers SPV externes au SDIS44. <p>Convention de double engagement entre SDIS</p>	<p>Chef du groupement du volontariat et de l'engagement citoyen</p>	<p>Sous-directeur ressources humaines ou adjoint</p>
<p>Arrêté portant honorariat hors officiers</p>	<p>DD SIS ou DDA</p>	<p>Vice-présidente en charge des ressources humaines</p>
<p><u>Engagés de service civique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestations de stage. <p><u>Service National Universel (SNU) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrats d'engagement en mission d'intérêt général (MIG). <p><u>Développement du volontariat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Courriers et attestations relatives à la mise en œuvre du dispositif de mécénat au profit des employeurs privés au titre de la mise à disposition de salariés SPV pendant les heures de travail à titre gratuit au profit du SDIS. - Attestation de formation délivrées à l'issue des journées d'incorporation SPV - Courriers aux employeurs SPV, en lien avec les subrogations. <p>Conventions de stages de découverte (<i>élèves 3^{ème} et 2^{nde}</i>)</p>	<p>Chef du service recrutements, mobilités et développement des compétences</p>	<p>Chef du groupement accompagnement des parcours professionnels et carrières</p>
<p><u>Engagés de service civique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrat. - attestation de fin de contrat. - courrier de fin de mission anticipée. <p><u>Développement du volontariat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Courriers aux employeurs SPV en lien avec les subrogations. <p>Conventions intervention établissements – déploiement IPCS et ASSEC (1 par intervention)</p>	<p>Chef du groupement accompagnement des parcours professionnels et carrières</p>	<p>Sous-directeur des ressources humaines ou adjoint</p>
<p>Tous documents relatifs aux stages de formation organisés par le GFD (<i>convocations, attestations présence, courriers...</i>).</p> <p>Compte-rendu des commissions de dispense.</p>	<p>Chef du service ingénierie et développement de la formation</p> <p>Chef du service mise en œuvre de la formation</p>	<p>Chef du Groupement des formations départementales</p>
<p><u>Diplômes de formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Formations d'avancement SPP. - Formations d'avancement SPV. - Formations organisées par les sections formation territoriales. - Formations organisées par l'école départementale. <p>Attestations de suivi de formations.</p>	<p>Chef du groupement des formations départementales ou adjoint</p>	<p>Sous-directeur des ressources humaines ou adjoint au Sous-directeur des ressources humaines ou adjoint</p>
<p>Diplômes de formation des équipes spécialisées.</p>	<p>Sous-directeur des opérations</p>	<p>Directeur départemental ou Directeur départemental adjoint</p>
<p>Conventions conclues avec les communes et EPCI pour l'utilisation gratuite de leurs piscines et autres équipements sportifs pour l'entraînement physique des sapeurs-pompiers.</p>	<p>Chef du groupement et adjoint au chef du groupement des formations départementales</p>	<p>/</p>
<p>Livrets de demande d'équivalence des SPV et des SPP.</p> <p>Fiches de mise à jour d'activités dans GEEF des SPP.</p>	<p>Chefs de section formation en territoires et formation départementale</p>	<p>Chef du service mise en œuvre de la formation</p>

Annexe n° 4 – Autres délégations de signature

Documents émis	Signataire	En cas d'absence
Conventions d'utilisation de sites de manœuvre ponctuelle pour les manœuvres de la garde dans un établissement extérieur.	Officiers de sapeurs-pompiers professionnels visés à l'annexe 5 exerçant les fonctions de chef de centre d'incendie et de secours Sapeurs-pompiers volontaires officiers et sous-officiers visés à l'annexe 6 exerçant les fonctions de chef de centre d'incendie et de secours	/
Conventions des séquences d'observation en milieu professionnel (CIS) pour les élèves de classe de 3 ^{ème} .	Officiers de sapeurs-pompiers professionnels visés à l'annexe 5 exerçant les fonctions de chef de centre d'incendie et de secours Sapeurs-pompiers volontaires officiers et sous-officiers visés à l'annexe 6 exerçant les fonctions de chef de centre d'incendie et de secours	/
Ordres préparatoires de stages des équipes spécialisées.	Chef du service des équipes spécialisées	/
Documents relatifs aux astreintes du personnel des équipes spécialisées.	Chef du service des équipes spécialisées	/
Listes d'appel et d'émargement des stagiaires FMA équipe Cyno à indemniser.	Chef du service des équipes spécialisées	/
Courriers aux responsables de piscines publiques pour des demandes d'accès en vue de la préparation au recyclage BNSSA des personnels concernés des équipes spécialisées.	Chef du service des équipes spécialisées	/
Courriers aux personnels sapeurs-pompiers des équipes spécialisées, relatifs aux à l'arrêt de spécialité ou à l'intégration dans la spécialité.	Chef du service des équipes spécialisées	/
Courriers de demande d'autorisation d'utilisation de sites de manœuvre au profit des équipes spécialisées.	Chef du service des équipes spécialisées	/
Conventions relatives à l'utilisation ponctuelle de sites de manœuvre pour les manœuvres/exercices des équipes spécialisées.	Chef du service des équipes spécialisées	/
Conventions d'utilisation de locaux et installations dans les CIS par des associations sportives de sapeurs-pompiers et des unités de police et gendarmerie.	Chefs de groupements de la sous-direction des territoires	/
Courriers adressés aux maires des communes et présidents des EPCI compétents en matière de défense extérieure contre l'incendie (DECI) et relatifs à la transmission des comptes rendus des reconnaissances opérationnelles des points d'eau d'incendie.	Chefs de groupements de la sous-direction des territoires	/
Constats amiables d'accident automobile impliquant un véhicule terrestre à moteur du SDIS.	Chef du groupement et adjoint au chef du groupement du soutien technique et logistique	/
Documents émis à l'occasion de cessions de véhicules : - Certificats de cession. - Certificats de situation administrative. - Certificats d'immatriculation, barrés avec la mention « <i>Vendu le (jour/mois/année/heure)</i> » ou « <i>Cédé le (jour/mois/année/heure)</i> ». - Mandats de vente au commissaire-priseur dans le cadre de ventes de véhicules aux enchères publiques (<i>étendu aux autres biens mobiliers</i>).	Chef du groupement et adjoint au chef du groupement du soutien technique et logistique Chef du service véhicules	/
Mandats de vente au commissaire-priseur dans le cadre de ventes de biens mobiliers (<i>autres que véhicules</i>) aux enchères publiques.	Chef du groupement et adjoint au chef du groupement du soutien technique et logistique	/
Véhicules accidentés – Lettre de mandatement à l'expert automobile dans le cadre de la procédure VEI (<i>véhicule économiquement irréparable</i>).	Chef du groupement et adjoint au chef du groupement du soutien technique et logistique Chef du service véhicules	/

Documents émis	Signataire	En cas d'absence
Embarcations nautiques accidentées – Lettre d'acceptation de quantum de dommages à l'expert.	Chef du groupement et adjoint au chef du groupement du soutien technique et logistique Chef du service véhicules	/
Embarcations nautiques – Tous documents relatifs à l'enregistrement et à l'exploitation d'un navire.	Chef du groupement et adjoint au chef du groupement du soutien technique et logistique Chef du service véhicules	/
Formulaire de requête en exonération (<i>article L. 121-6 du Code de la route</i>)	Chef du groupement et adjoint au chef du groupement du soutien technique et logistique Chef du service véhicules	
Documents correspondant à la mise en œuvre de décisions et procédures validées par leur hiérarchie.	Délégués visés à l'annexe 5	/
Commission consultative de la sous-direction santé : convocations, procès-verbaux des réunions, décisions se rapportant à la mise en œuvre des conclusions de cette commission.	Sous-directeur santé/médecin-chef	/
Courriers destinés aux médecins, pharmaciens, vétérinaires et infirmiers.	Sous-directeur santé/médecin-chef Pharmacien-chef	/
Note de service à portée interne du groupement ou service concerné.	Délégués visés à l'annexe 5	/

Annexe n° 5 – Liste nominative des délégués

Direction	
Déléguée départementale communication et relations institutionnelles	Madame Céline FICHET
Sous-direction des ressources humaines	
Adjointe au sous-directeur	Madame Marine MOUGIN-AVRIL
GROUPEMENT ACCOMPAGNEMENT PARCOURS ET CARRIERES	
Cheffe du Groupement	Madame Marine MOUGIN-AVRIL
Cheffe du service carrière, paie et protection sociale	Madame Flore MOREAU
Chef du service recrutements, mobilités et développement des compétences	Commandant Léo PASQUEREAU
Adjointe au chef du service recrutements, mobilités et développement des compétences	Madame Françoise THIEBAUD
GROUPEMENT FORMATIONS DEPARTEMENTALES	
Chef du Groupement	Lieutenant-colonel Sébastien LACOSTE
Adjoint au chef du groupement	Commandant Jean-Christophe CHEVALIER
Chef du service ingénierie et développement de la formation	Commandant Jean-Christophe CHEVALIER
Chef du service mise en œuvre de la formation	Commandant Erwan POULIQUEN
Chef de section formations départementales - adjoint chef du service mise en œuvre de la formation	Lieutenant de 1 ^{ère} classe Julien GIRAUD
Chef de section formation Nord	Lieutenant de 1 ^{ère} classe Gilles LIGNEUL
Chef de section formation Ouest	Lieutenant de 1 ^{ère} classe Ludovic LEBOSSÉ
Chef de section formation Sud	Lieutenant de 1 ^{ère} classe Eric JACQUET
GROUPEMENT VOLONTARIAT ET ENGAGEMENT CITOYEN	
Chef du groupement	Lieutenant-colonel Frédéric PIETERS
Chef du service développement du volontariat et engagement citoyen	Capitaine Stephen GRASSET
Cheffe du service gestion des SPV et indemnisation	Madame Cécile GUILLEMAND
SERVICE RH NORD	
Chef du service	Capitaine Yann WINCKEL
SERVICE RH OUEST	
Chef du service	Capitaine Jérôme LANGLOIS
SERVICE RH SUD	
Chef du service	Capitaine Alexandre CORBE
SERVICE DIALOGUE SOCIAL	
Cheffe du service	Madame Justine MEURLAY
SERVICE SYSTEME D'INFORMATION, PILOTAGE ET APPUI A LA GESTION DES RH	
Chef du service	Monsieur Gaël VILLENEUVE
Sous-direction des moyens fonctionnels	
GROUPEMENT BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES	
Chef du groupement	Lieutenant-colonel Christophe MAHE
Adjoint au chef du groupement	Monsieur Arthur GUIDAULT
Chef du service gestion du patrimoine	Monsieur Arthur GUIDAULT
Chef du service administration, finances et marchés publics	Monsieur Romuald RAISON
Chef du service maintenance bâtementaire	Monsieur David HEMION

GROUPEMENT SOUTIEN TECHNIQUE ET LOGISTIQUE	
Chef du groupement	Lieutenant-colonel Pierre-Yves GUENEGO
Adjoint au chef du groupement	Commandant Yvan BUAUD
Chef du service équipement du sapeur-pompier	Commandant Yvan BUAUD
Chef du service équipement général et flux logistiques	Monsieur Fabrice NIEL
Chef du service véhicule	Commandant Alexis LHERMET
Cheffe du service administration, finances et commande publique	Madame Laurence BOSSARD
GROUPEMENT FINANCES	
Chef du groupement	Monsieur Pascal BLUTEAU
Adjointe au chef du groupement	Madame Françoise GAILLARD
Cheffe du service élaboration budgétaire et système d'information finances	Madame Françoise GAILLARD
Chef du service exécution budgétaire	Monsieur Julien LE BRAS
Chef du service marchés publics	Monsieur Vincent RAUTURIER
Cheffe du service ressources financières et contrôle de gestion	Madame Isabelle GAZENGEL
GROUPEMENT RESSOURCES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES	
Chef du groupement	Monsieur Philippe SIMON-LE GUERN
Cheffe du service juridique et assurances	Madame Gwenaëlle PERICO
Chef du service moyens généraux	Monsieur Sébastien CASTAGNE
Chef de section restauration	Monsieur Christophe JOLY
Chef de section multi-sites	Monsieur Patrick COQUEREAU
Sous-direction opérations	
GROUPEMENT GESTION DES RISQUES	
Chef du groupement	Lieutenant-colonel Xavier BONNET
Adjoint au chef du groupement	Commandant Pierre GOZDEK
Chef du service prévision	Commandant Pierre GOZDEK
Chef du service opérations prévision Nord	Lieutenant hors classe Yohann PERROT
Chef du service opérations prévision Ouest	Commandant Yves GUENEGAN
Chef du service opérations prévision Sud	Commandant Jean-Baptiste FLOCH
Cheffe du service système d'informations géographiques	Madame Anne CARREZ
GROUPEMENT OPERATIONS	
Chef du groupement	Lieutenant-colonel David REGNOUF
Adjointe au chef du groupement	Commandante Florence PIZEL
Cheffe du service performance opérationnelle	Commandante Florence PIZEL
Chef du CTA-CODIS	Capitaine Sébastien CARDOU
Chef du service des équipes spécialisées	Commandant Vincent LE LANNIC
Chef du service préparation opérationnelle	Capitaine Benoît HUGUET
GROUPEMENT PREVENTION	
Chef du groupement	Lieutenant-Colonel Stephen DABAS
Adjoint au chef de groupement	Commandant Christophe BERINGUIER
Chef du service ERP-IGH	Commandant Christophe BERINGUIER
Chef du service prévention des risques bâtimentaires	Capitaine Frédéric BLOND
Cheffe du service prévention Nord	Capitaine Sophie FRANCHETEAU
Chef du service prévention Ouest	Capitaine Thierry CHAUVIN
Chef du service prévention Sud	Commandant Hugo BOSSIS

Sous-direction santé	
Infirmier-chef	Cadre supérieur de santé Yoann BOSSY
Cheffe du service administration et finances	Madame Sophie KERAEL
GROUPEMENT SANTE LOGISTIQUE ET RISQUES SANITAIRES	
Cheffe du groupement	Pharmacienne de cl. exceptionnelle Géraldine GUERIN
Adjointe à la cheffe de groupement	Pharmacienne hors classe Véronique de LA TRIBOUILLE
Cheffe du service pharmacie à usage intérieur	Pharmacienne hors classe Véronique de LA TRIBOUILLE
GROUPEMENT SANTE SECOURS	
Chef du groupement	Médecin hors classe Yves LAMAIZIERE
Adjoint au chef du groupement	Médecin de cl. normale Mehdi LAKHSSASSI CASTELAIN
Cheffe du service santé formation	Cadre de santé Laetitia TILLARD
Chef du service secours médical et évaluation du SSUAP	Cadre de santé Gilbert GONNEAU
GROUPEMENT SANTE SECURITE EN SERVICE	
Cheffe du groupement	Médecin hors classe Pascale GAY-BINEAU
Adjoint au chef du groupement	Médecin Yoann EVAIN
Cheffe du service hygiène, sécurité et conditions de travail	Madame Marie-Laure JEHANNO
Chef du service médecine professionnelle et préventive	Cadre de santé Danny JAULIN
Chef du service santé aptitude	Infirmier hors classe Emmanuel PASQUIER
Sous-direction stratégie, innovation et numérique	
Chef du service innovation	Capitaine Fabian POIREE
Cheffe du service stratégie, pilotage et développement durable	Madame Maud LE MIGNOT
RSSI - Chef du service sûreté	Monsieur Nicolas NOEL
GROUPEMENT SOLUTIONS NUMERIQUES	
Chef du groupement	Lieutenant-colonel Antoine IZAC
Adjoint au chef du groupement	Monsieur Denis JAHAN
Chef du service applications et usages numériques	Monsieur Denis JAHAN
Chef du service assistance utilisateurs	Monsieur Franck GADDI
Chef du service infrastructures	Monsieur Sylvain LE GALLIOT
Sous-direction des territoires	
GROUPEMENT NORD	
Chef du groupement	Lieutenant-colonel Pascal MARIGIL
Adjoint au chef du groupement	Commandant Jean-Noël THOMAZEAU
Cheffe du Centre d'Incendie et de Secours de Châteaubriant	Capitaine Eztitxu ESPONDE
Adjoint au Chef du CIS de Châteaubriant	Lieutenant 1 ^{ère} classe Corentin LE BLE
Chef du Centre d'Incendie et de Secours d'Ancenis	Lieutenant hors classe Anne-Sophie GREGOIRE
Adjoint au Chef du CIS d'Ancenis	Lieutenant Frédéric HERVE
GROUPEMENT OUEST	
Chef du groupement	Lieutenant-colonel Gil RANNOU
Adjoint au chef du groupement	Capitaine Christophe GARNIER
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Nazaire	Commandant Tony DELAPRE
Adjoint au Chef du CIS de Saint-Nazaire	Capitaine Jérémie BLIN
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de La Baule-Guérande	Capitaine Didier GESVRET
Adjoint au Chef du CIS La Baule-Guérande	Lieutenant 1 ^{ère} classe Olivier DECEVRE
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Pornichet	Lieutenant hors classe Christophe FERRAND
Adjoint au Chef du CIS de Pornichet	Lieutenant 1 ^{ère} classe Martial JEGU
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Savenay	Lieutenant 2 ^e classe Samuel HASPOT

Adjoint au Chef du CIS de Savenay	Lieutenant 2 ^e classe Sylvain DOGUET
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Pontchâteau	Lieutenant 1 ^{ère} classe Philippe LAVARENNE
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Pornic	Lieutenant Rémi LAVOQUER
Adjoint au Chef du CIS de Pornic	Lieutenant 1 ^{ère} classe Erwann PLAINEAU
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de St Brévin les Pins	Capitaine Pierre BAUMLIN
Adjoint au Chef du CIS de St Brévin les Pins	Lieutenant hors classe Fabien JAUTROU
GROUPEMENT SUD	
Chef du groupement	Lieutenant-colonel Samuel RUSSEAU
Adjoint au chef du groupement	Commandant Fabrice RYCKEWAERT
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Nantes Gouzé	Commandant Daniel LANNOU
Adjoint au Chef du CIS de Nantes Gouzé	Capitaine Erwan THIBAUT
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Rezé	Commandant Nicolas LERAY
Adjoint au Chef du CIS de Rezé	Capitaine Adrien LORGEUX
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Nantes Nord	Commandant Michaël GUET
Adjoint au Chef du CIS de Nantes Nord	Capitaine Aurélien FANEL
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Herblain	Commandant Pascal BOIVIN
Adjoint au Chef du CIS de Saint-Herblain	Capitaine Chloé DESFOSSEZ
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vertou	Capitaine Alexandre MALLARD
Adjoint au Chef du CIS de Vertou	Lieutenant Nicolas GRENET
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Carquefou	Capitaine Thomas LE SOMMER
Adjoint au Chef du CIS de Carquefou	Lieutenant hors classe Marc GAZILLE
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Bouguenais	Lieutenant hors classe David DEROCHE
Adjoint au Chef du CIS de Bouguenais	Lieutenant 1 ^{ère} classe William JAQUET
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Clisson	Lieutenant hors classe Ronan VINAY
Adjoint au Chef du CIS de Clisson	Lieutenant 1 ^{ère} classe Thomas BODINEAU
Chef du Centre d'Incendie et de Secours du Loroux-Bottereau	Lieutenant 2 ^e classe Franck BENESTEAU

**Annexe n° 6 – Liste des Sapeurs-Pompiers Volontaires Officiers et Sous-Officiers
exerçant les fonctions de Chef de Centre d’Incendie et de Secours**

Groupement	Centre d’Incendie et de Secours	Chef de centre
NORD	ABBARETZ	Lieutenant Emmanuel PAILLUSSON
SUD	AIGREFEUILLE S/MAINE	Capitaine Cédric MOREAU
OUEST	ASSERAC	Lieutenant Alan LE CARFF
NORD	BLAIN	Capitaine Mathieu CABELGUEN
SUD	BOUAYE	Capitaine Bruno HAMELIN
OUEST	BOURGNEUF EN RETZ	Lieutenant Vincent HERISSE
SUD	BOUSSAY	Lieutenant Pascal RICHARD
NORD	BOUVRON	Capitaine Thierry GUILBAUD
SUD	BRAINS	Lieutenant Frédéric CHAUVET
OUEST	CAMPBON	Lieutenant Sylvain BONNAUDET
SUD	CHATEAU-THEBAUD	Lieutenant Frédéric CHOUTEAU
NORD	CONQUEREUIL	Lieutenant Patrice GROLLIER
SUD	COUERON	Lieutenant Kenny DIVARD
NORD	DERVAL	Lieutenant Régis LEBLAY
OUEST	DONGES	Adjudant-chef Christian LE PEUC’H
NORD	FAY DE BRETAGNE	Lieutenant Nicolas LECOURT
NORD	FEGREAC	Lieutenant Florian BOYERE
NORD	GUEMENE PENFAO	Lieutenant Jonathan GIRARD
OUEST	GUENROUET	Lieutenant Jérôme TILLARD
OUEST	HERBIGNAC	Lieutenant Laurent DRENO
NORD	HERIC	Capitaine Marc JULIENNE
SUD	INDRE	Lieutenant Fabien AUDAIRE
NORD	JOUE S/ERDRE	Lieutenante Peggy LESEAULT
OUEST	LA BERNERIE EN RETZ	Capitaine Pascal RENAUD
SUD	LA CHAPELLE BASSE MER	Adjudant-chef Nicolas TERRIEN
OUEST	LA CHAPELLE DES MARAIS	Capitaine Didier PERRAUD
SUD	LA CHOLTIERE	Lieutenant Didier BONIN
SUD	LA MONTAGNE	Capitaine Gilles TOUMANIANTZ
SUD	LA PLANCHE	Lieutenant Stéphane MORIN
OUEST	LA TURBALLE	Lieutenant Bernard CADIET
OUEST	LE CROISIC	Lieutenant Geoffrey BENIGUE
SUD	LE PALLET	Capitaine Philippe FONTENEAU
SUD	LE PELLERIN	Lieutenant Steeve VAILLANT
OUEST	LE POULIGUEN	Capitaine Yoann LAMBALLAIS
SUD	LEGE	Adjudant Anthony GOUPILLEAU
NORD	LES TOUCHES	Lieutenant Frédéric GARAUD
NORD	LIGNE	Lieutenant Dimitri MILLET
SUD	MACHECOUL	Capitaine Pascal BOUCARD
NORD	MESANGER	Lieutenant Christian GUILLON

Groupement	Centre d'Incendie et de Secours	Chef de centre
OUEST	MISSILLAC	Capitaine Olivier GICQUIAUD
NORD	MOISDON LA RIVIERE	Lieutenant Sébastien FORGET
OUEST	MONTOIR DE BRETAGNE	Lieutenant Thierry BLIVET
NORD	NORT S/ERDRE	Lieutenant Nicolas GAUTREAU
NORD	NOZAY	Lieutenant Benoit MARCHAND
OUEST	PAIMBOEUF	Lieutenant Guillaume MORICEAU
NORD	PETIT MARS	Adjudant-chef Nicolas TABUTEAU
NORD	PLESSE	Lieutenant Sébastien L'HERRANT
OUEST	PREFAILLES	Lieutenant Nicolas VERGER
NORD	RIAILLE	Lieutenant Jérôme NIEL
NORD	ROUGE	Lieutenant Franck PELHATRE
NORD	SAFFRE	Lieutenant Florent MARY
NORD	SION LES MINES	Lieutenant Jérôme GERARD
OUEST	ST ANDRE DES EAUX	Lieutenant Yoann MAHE
SUD	ST COLOMBAN	Adjudant-chef Hervé HONORE
OUEST	ST ETIENNE DE MONTLUC	Capitaine Régis BOURBIGOT
OUEST	ST GILDAS DES BOIS	Lieutenant Yohann BRIAND
OUEST	ST JOACHIM	Capitaine Laurent MOREAU
SUD	ST JULIEN DE CONCELLES	Lieutenant Laurent CALVEZ
NORD	ST JULIEN DE VOUVANTES	Lieutenant Christophe MATHIS
OUEST	ST LYPHARD	Lieutenant Marc ROUSSEAU
NORD	ST MARS LA JAILLE	Lieutenant Mickael LETORT
OUEST	ST MICHEL CHEF CHEF	Capitaine Sébastien CHARPENTIER
OUEST	ST PERE EN RETZ	Adjudant-chef Maxime LANDAIS
OUEST	STE PAZANNE	Lieutenant Denis SALAUD
NORD	TREFFIEUX	Lieutenant Morgan JULIENNE
OUEST	TRIGNAC	Capitaine Laurent DENOUAL
SUD	VALLET	Lieutenant Romuald NICOLAS
NORD	VARADES	Capitaine Thierry ROBERT
NORD	VAY	Lieutenante Mélanie HARDY
SUD	VIEILLEVIGNE	Adjudant-chef Mikael YVIQUEL
NORD	VIGNEUX DE BRETAGNE	Lieutenant MICHEL Eric

Annexe n° 7 – Liste des chefs de colonne

Grade	Nom	Prénom	Position	Affectation opérationnelle
Cne	ALLAIN	Laurent	SPP	Prévention Sud (<i>Gpt prévention</i>)
Cne	BAUMLIN	Pierre	SPP	CIS St Brévin
Cne	BLOND	Frédéric	SPP	Gpt Prévention
Cdt	BOIVIN	Pascal	SPP	CIS St Herblain
Cne	BOUCARD	Sandrine	SPP	
Cdt	BUAUD	Yvan	SPP	Gpt soutien technique et logistique
Cne	CHAUVIN	Thierry	SPP	Prévention Ouest (<i>Gpt prévention</i>)
Cne	CORBE	Alexandre	SPP	Ressources humaines Sud (<i>SDRH</i>)
Cdt	DELAPRE	Tony	SPP	CIS St Nazaire
Cne	ESPONDE	Eztixu	SPP	CIS Châteaubriant
Cdt	FLOCH	Jean-Baptiste	SPP	Opérations prévision Sud (<i>Gpt gestion des risques</i>)
Cne	GARNIER	Christophe	SPP	Gpt Ouest
Cne	GESVRET	Didier	SPP	CIS La Baule-Guérande
Cdt	GUENEGAN	Yves	SPP	Opérations prévision Ouest (<i>Gpt gestion des risques</i>)
Cdt	GUET	Mickaël	SPP	CIS Nantes Nord
Cne	HENNEQUIN	Philippe	SPP	
Cne	JUNOT	Jérôme	SPP	
Cne	LANGLOIS	Jérôme	SPP	Ressources humaines Ouest (<i>SDRH</i>)
Cdt	LANNOU	Daniel	SPP	CIS Gouzé
Cne	LEBRETON	Mickaël	SPP	
Cdt	LE LANNIC	Vincent	SPP	Equipes spécialisées
Cne	LE SOMMER	Thomas	SPP	CIS Carquefou
Cdt	LERAY	Nicolas	SPP	CIS Rezé
Cdt	LHERMET	Alexis	SPP	Gpt du soutien technique et logistique
Cne	MALLARD	Alexandre	SPP	Cis Vertou
Cdt	PASQUEREAU	Léo	SPP	Gpt accompagnement des parcours professionnels et carrières
Cdt	PIZEL	Florence	SPP	Gpt Opérations
Cdt	POULIQUEN	Erwan	SPP	Gpt des formations départementales
Cdt	RYCKEWAERT	Fabrice	SPP	Gpt Sud
Cdt	THOMAZEAU	Jean-Noël	SPP	Gpt Nord
Cne	WINCKEL	Yann	SPP	Ressources humaines Nord (<i>SDRH</i>)



SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE

Groupelement Prévention
A 2026-48 SDIS44

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20260630-A-2026-48-AR
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Jury d'examen SSIAP 1 du 03/07/2026

- ARRETE -

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 7 juillet 2025 portant l'agrément de l'organisme CFSSIS pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}.

Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :

*- **Monsieur Steven DELAPORTE** Chef du service de sécurité incendie de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest à Saint-Herblain.*

ARTICLE 2.

Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

ARTICLE 3.

*Le jury se réunira le 3 juillet 2026 à 8h30 dans les locaux de **GIPAFOC (Groupelement interprofessionnel pour l'apprentissage et la formation continue) 3 rue Boulevard Bâtonnier Cholet à NANTES.***

ARTICLE 4.

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à NANTES, le **30 JUIN 2026**

**Le Directeur Départemental adjoint
des Services d'Incendie et de Secours**

Colonel David GIRET



SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE

Groupement Prévention
A 2026-49 SDIS44

Jury d'examen SSIAP 1 du 10/07/2026

- ARRETE -

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 18 décembre 2025 portant l'agrément de l'organisme SECURIFRANCE EXPANSION - SERIS ACADEMY pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}.

Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :

- Monsieur Pierre-Alain FOURNY, Chef du service de sécurité chez SAS GUERANDIS (E. LECLERC) à GUÉRANDE.

ARTICLE 2.

Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

ARTICLE 3.

*Le jury se réunira le 10 juillet 2026 à 8h30, au **LECLERC de GUÉRANDE.***

ARTICLE 4.

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à NANTES, le **30 JUIN 2026**

**Le Directeur Départemental adjoint
des Services d'Incendie et de Secours**

Colonel David GIRET



SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE

Groupement Prévention
A 2026-50 SDIS44

Jury d'examen SSIAP 1 du 17/07/2026

- ARRETE -

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 24 juillet 2022 portant l'agrément de l'organisme FORAUCO pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}.

Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :

*- **Monsieur Steven DELAPORTE** Chef du service de sécurité incendie de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest à Saint-Herblain.*

ARTICLE 2.

Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

ARTICLE 3.

*Le jury se réunira le 17 juillet 2026 à 8h30, à l'**Espace BEAULIEU-ADELIS, 9 Boulevard Vincent Gâche à NANTES.***

ARTICLE 4.

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à NANTES, le **30 JUN 2026**

**Le Directeur Départemental adjoint
des Services d'Incendie et de Secours**

Colonel David GIRET



SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE

Groupement Prévention
A 2026-51 SDIS44

Jury d'examen SSIAP 1 du 20/07/2026

- ARRETE -

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 22 mars 2023 portant l'agrément de l'organisme HARMONIE FORMATION pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}.

Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :

- Monsieur Marc OPPICI, Chef du service de sécurité sur le site du Centre Commercial ATLANTIS à SAINT-HERBLAIN.

ARTICLE 2.

Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

ARTICLE 3.

*Le jury se réunira le 20 juillet 2026 à 8h30, au **Centre Commercial ATLANTIS à SAINT-HERBLAIN.***

ARTICLE 4.

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à NANTES, le **30 JUIN 2026**

**Le Directeur Départemental adjoint
des Services d'Incendie et de Secours**

Colonel David GIRET



SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE

Groupelement Prévention
A 2026-52 SDIS44

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20260630-A-2026-52-AR
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Jury d'examen SSIAP 1 du 20/07/2026

- ARRETE -

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 7 juillet 2025 portant l'agrément de l'organisme CFSSIS pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}.

Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :

- Monsieur Steven DELAPORTE Chef du service de sécurité incendie de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest à Saint-Herblain.

ARTICLE 2.

Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

ARTICLE 3.

*Le jury se réunira le 20 juillet 2026 à 8h30, au **GIPAFOC (Groupelement Interprofessionnel pour l'Apprentissage et la Formation Continue), 3 Boulevard Bâtonnier Cholet à NANTES.***

ARTICLE 4.

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à NANTES, le **30 JUIN 2026**

**Le Directeur Départemental adjoint
des Services d'Incendie et de Secours**

Colonel David GIRET



SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE

Groupement Prévention
A 2026-53 SDIS44

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20260630-A-2026-53-AR
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Jury d'examen SSIAP 1 du 21/07/2026

- ARRETE -

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 15 mars 2022 portant l'agrément de l'organisme CT FORMATION pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}.

Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :

*- **Monsieur Ronan BOURRE**, Chef du service de sécurité incendie de l'Hôpital Saint-Jacques à NANTES.*

ARTICLE 2.

Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

ARTICLE 3.

Le jury se réunira le 21 juillet 2026 à 8h30, à l'Hôpital Saint-Jacques à NANTES.

ARTICLE 4.

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à NANTES, le **30 JUIN 2026**

**Le Directeur Départemental adjoint
des Services d'Incendie et de Secours**

Colonel David GIRET